



*Sainte-Luce, une communauté unie et épanouie,
fière de ses multiples richesses
où la mer et la terre se marient en offrant
une qualité de vie exceptionnelle.*

AVIS DE CONVOCATION

Aux membres du conseil municipal de Sainte-Luce

Par la présente, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le mardi 17 décembre 2019 à 20h00. L'ordre du jour sera le suivant;

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Présentation du budget pour l'année 2020
- 4- Adoption du budget pour l'année 2020
- 5- Présentation et adoption du programme triennal des immobilisations 202-2021-2022
- 6- Avis de motion de l'adoption du règlement R-2019-282, pour fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'année 2020
- 7- Dépôt du projet de règlement R-2019-282, pour fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'année 2020
- 8- Période de questions
- 9- Fermeture de la séance

Remis de main à main ce 5 décembre 2019

Jean Robidoux
Directeur général et secrétaire-trésorier

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance du budget des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le mardi 17 décembre 2019 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la maire, madame Maïté Blanchette Vézina, les conseillers Gaston Rioux, Roch Vézina, Stéphanie Gaudreault, Karine Ayotte, Micheline Barriault, Rémi-Jocelyn Côté. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du budget de l'année 2020
4. Adoption du budget de l'année 2020
5. Présentation et adoption du programme triennal des immobilisations 2020-2021-2022
6. Avis de motion de l'adoption du règlement R-2019-282 pour fixer les taux et tarifs pour l'année 2020
7. Dépôt du projet de règlement R-2019-282, pour fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'année 2020
8. Période de questions
9. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

La maire, madame Maïté Blanchette Vézina procède à l'ouverture de la séance.

2019-12-424

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté, appuyé par madame Micheline Barriault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2020

Un budget responsable, tourné vers l'avenir

Chères Luçoises,
Chers Luçois,

Il nous fait grand plaisir de vous présenter le budget de la Municipalité pour l'année 2020. Je tiens à remercier les membres du Conseil, l'équipe des cadres et tout le personnel pour leur implication et leur soutien à la préparation de ce budget.

Par ce budget, nous vous partageons notre vision du développement et des services à offrir à la population et cela tout en respectant la capacité financière de nos citoyens.

Après un plus de deux ans à notre mandat, nous sommes à même de faire certains constats sur la gestion de notre municipalité ainsi que sur notre vision du développement économique durable que nous voulons nous lui donner.

Notre premier constat est à l'effet que la charge fiscale moyenne des citoyens de Sainte-Luce est, selon les plus récentes données disponibles du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en deçà de celle de municipalités comparables. En effet, la charge fiscale moyenne de Sainte-Luce est de 100 \$ à 600 \$ de moins que des municipalités qui lui sont comparables.

Le deuxième constat que nous avons pu faire est que les revenus de la Municipalité dépendent beaucoup de la taxe de fonctionnement. Pour Sainte-Luce, il représente 78,76 % alors que pour ces mêmes municipalités, elle varie de 62 % à 70 %. Cela a pour effet de rendre les citoyens plus vulnérables aux fluctuations des dépenses. Il devient donc primordial pour le développement de Sainte-Luce de réduire notre dépendance à la taxation foncière générale.

Le troisième constat que nous avons fait est que plusieurs de nos infrastructures et immobilisations doivent être mises à niveau rapidement pour en conserver l'usage.

Finalement, nous avons pu constater que par le passé les revenus provenant des projets éoliens servaient à subventionner la taxe des citoyens. Comme ces revenus ne sont pas garantis, nous considérons qu'il est primordial, dans un souci de saine gestion des finances publiques, de graduellement sortir ces revenus du fonctionnement général afin de se donner des moyens de réaliser notre vision et de mettre en valeur notre milieu de vie. Nous dégagerons ainsi une marge de manœuvre nous permettant d'investir dans nos infrastructures et dans des projets de développement, qui, eux-mêmes, amèneront des revenus supplémentaires et augmenteront la croissance économique et communautaire de la Municipalité. Cette diversification des sources de revenus de la Municipalité aura aussi pour effet d'amoinrir l'impact des fluctuations des dépenses pour les citoyens.

La vaste consultation de l'automne 2018, à laquelle vous avez participé en grand nombre, nous a permis d'établir un plan d'action clair pour les trois prochaines années. Vos intérêts et votre vision pour l'avenir de Sainte-Luce, le conseil les a fait siennes. Il est maintenant temps de nous donner les moyens d'y parvenir et ce budget en est la première étape.

Plusieurs projets sont donc sur la table pour les prochaines années; entre autres, l'achat et la création d'un camping municipal, l'achat d'immeubles pouvant être loués à de petites entreprises, des incitatifs pour les nouvelles entreprises qui viendront s'établir, la mise à niveau de nos usines de traitement des eaux usées, la modernisation de nos bibliothèques, l'aménagement de nouvelles infrastructures pour les loisirs, les sports, la culture et la vie communautaire, l'embellissement des lieux publics, autant pour le secteur mer que pour le secteur terre, etc.

Comme vous, nous souhaitons que Sainte-Luce continue d'être une municipalité où il fait bon vivre pour ses citoyens et où l'économie permet à ses commerces de se développer, de prospérer et d'en faire profiter toute la communauté.

Dans une optique de développement et de pérennité de notre communauté, nous devons nous assurer de pouvoir demeurer attractifs et dynamiques afin que de nouveaux résidents et de nouvelles entreprises viennent s'installer à Sainte-Luce. Pour y arriver, nous devons offrir des services qui répondent aux besoins actuels des gens et se doter des infrastructures nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Ce budget est le premier jalon pour y parvenir.

En conclusion, le Conseil tient à vous remercier, citoyens, bénévoles, employés municipaux qui œuvrez à la vitalité et à l'amélioration de notre communauté. C'est grâce à nous tous que Sainte-Luce grandit et rayonne et qu'elle continuera de le faire en fonction de l'envergure que nous voulons nous donner collectivement.



Maïté Blanchette Vézina
Maire

2019-12-425

4. Adoption du budget de l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 954 du Code municipal prévoit que le conseil de la Municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par madame Micheline Barriault et unanimement résolu que le budget qui suit soit adopté pour l'exercice financier 2020 et qu'il soit diffusé dans un journal publié sur le territoire de la Municipalité.

BUDGET DE L'ANNÉE 2020

REVENUS

TAXES

▪ Taxes sur la valeur foncière	2 744 524 \$
▪ Tarification pour services municipaux	754 615 \$
TOTAL TAXES	3 499 139 \$

PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

▪ Gouvernement du Québec	18 044 \$
▪ Immeubles des réseaux	33 404 \$
▪ Gouvernement du Canada	3 535 \$

TOTAL PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	54 983 \$
TRANSFERTS - ENTENTES - PARTAGE DE FRAIS	
▪ Transfert de droits	23 460 \$
▪ Transport	29 689 \$
▪ Hygiène du milieu	332 276 \$
TOTAL TRANSFERTS	385 425 \$
AUTRES SERVICES RENDUS	
▪ Sécurité publique	3 800 \$
▪ Transport	2 454 \$
▪ Hygiène du milieu	5 400 \$
▪ Aménagement, urbanisme et développement	2 800 \$
▪ Loisirs et culture	72 533 \$
TOTAL AUTRES SERVICES RENDUS	86 987 \$
IMPOSITION DE DROITS	142 500 \$
AMENDES ET INTÉRÊTS	30 000 \$
AUTRES REVENUS	326 341 \$
AFFECTATIONS	38 117 \$
TOTAL REVENUS	4 563 492 \$

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

▪ Conseil municipal	183 233 \$
▪ Application de la loi	12 500 \$
▪ Gestion financière et administrative	446 594 \$
▪ Évaluation	76 793 \$
▪ Autres	78 570 \$
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	797 690 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

▪ Police	230 355 \$
▪ Sécurité incendie	238 519 \$
▪ Sécurité civile	22 221 \$
▪ Autres	19 728 \$
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	510 823 \$

TRANSPORT

▪ Voirie municipale	384 649 \$
▪ Enlèvement de la neige	425 733 \$
▪ Éclairage des rues	15 100 \$
▪ Circulation et stationnement	14 500 \$
▪ Transport en commun	42 826 \$
TOTAL TRANSPORT	882 808 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

▪ Administration eau et égouts	21 962 \$
▪ Approvisionnement et traitement de l'eau	88 829 \$
▪ Réseaux de distribution de l'eau	68 900 \$
▪ Traitement des eaux usées	97 342 \$
▪ Réseaux d'égout	39 749 \$
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	316 782 \$

MATIÈRES RÉSIDUELLES

▪ Cueillette et transport	59 077 \$
▪ Élimination	189 164 \$
▪ Matières recyclables	39 375 \$
▪ Traitement	53 390 \$
▪ Matières organiques	17 943 \$
TOTAL MATIÈRES RÉSIDUELLES	358 949 \$

ENTRETIEN DES COURS D'EAU 14 349 \$

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 5 000 \$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 3 200 \$

AMENAGEMENT - URBANISME - DÉVELOPPEMENT

▪ Aménagement, urbanisme et zonage	114 698 \$
▪ Tourisme	5 546 \$
▪ Autres	82 476 \$
TOTAL AMÉNAGEMENT - URBANISME - DÉVELOPPEMENT	202 720 \$

LOISIRS ET CULTURE

▪ Administration Loisirs et Culture	102 432 \$
▪ Centres communautaires	48 515 \$
▪ Patinoires extérieures	23 994 \$
▪ Plages, promenade, quai	55 247 \$
▪ Parcs et camp de jour	94 421 \$
▪ Autres	71 236 \$
▪ Activités culturelles	96 070 \$
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	491 915 \$

FRAIS DE FINANCEMENT

▪ Dette à long terme - intérêts	187 691 \$
▪ Autres frais	11 424 \$
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	199 115 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

▪ Remboursement en capital	652 500 \$
▪ Excédent de fonctionnement affecté	127 641 \$
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES	780 141 \$

TOTAL DES DÉPENSES 4 563 492 \$

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux, appuyé par monsieur Roch Vézina et unanimement résolu que le programme triennal des immobilisations pour les années 2020-2021-2022 tel que présenté ci-bas est adopté.

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation									
Programme triennal									
	Titre	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Date indéterminée	Consultation	Total du projet	Mode de financement	Fonction
1	Système de caméras de surveillance	14 350 \$					14 350 \$	Surplus et/ou F.R.	ADM
2	Refaire le site Web de la municipalité	6 700 \$					6 700 \$	Surplus Ou F.R.	ADM
3	Panneau d'affichage électronique	25 000 \$ à 40 000 \$	25 000 \$ à 40 000 \$				50 000\$ à 80 000 \$	À déterminer	ADM
4	Réaménagement du 1, rue Langlois et du 67 rue St-Pierre est				À déterminer		À déterminer	R.E. et subvention	ADM. / L.C. S.P.
5	Remplacement de 8 postes informatiques	14 400 \$					14 400 \$	À déterminer	Tous les services
6	Refaire les postes de chloration, secteurs Sainte-Luce et Luceville	À déterminer					À déterminer	50% Subvention Primeau 50% R.E.	H.M.
7	Réaménagement du dégrilleur secteur Luceville	À déterminer					À déterminer	Subvention / R.E.	H.M.
8	Achat du lot 3 464849 pour nouvelles captation d'eau potable	À déterminer					À déterminer	R.E	H.M.
9	Augmentation de la capacité des étangs d'épuration, secteur Sainte-Luce					2 001 628 \$	2 001 628 \$	R.E. et Subvention	H.M.
10	Égout pluvial rue du Boisé	À déterminer					À déterminer	R.E.	H.M.
11	Mise à niveau des toilettes de la plage	À déterminer					À déterminer	F.R. ou R.E.	H.M.
12	Phase 2 de la rénovation de l'église du secteur Luceville – Transformation en espace culturel et communautaire	310 378 \$					310 378 \$	Subventions et R.E.	L.C.
13	Piano avec écouteurs à la biblio de Ste-Luce	1 500 \$					1 500 \$	F.R.	L.C.

14	Bancs Place de l'église (Luceville) et coin St-Pierre et St-Alphonse	2 000 \$					2 000 \$	À déterminer	L.C.
15	Remplacer les poteaux des luminaires du tennis	27 000 \$					27 000 \$	R.E. et 50% subvention	L.C.
16	Refaire les bandes de la patinoire de Luceville	102 211 \$					102 211 \$	R.E. et 50% subvention	L.C.
17	Phase 2 aménagement 110 St-Pierre Est, BMX, Basketball, etc.		À déterminer				À déterminer	R.E. et subvention	L.C.
18	Éclairage terrain de soccer	102 039 \$					102 039 \$	R.E. et 50% subvention	L.C.
19	Mise en valeur du Fleuve et accès à l'eau				À déterminer		À déterminer	À déterminer	L.C.
20	Bureau ajustable en L pour coordonnateur loisirs	2 100 \$					2 100 \$	F.R.	L.C.
21	Bolards pour pistes cyclables route 298	20 000 \$					20 000 \$	R.E. ou F.R. Subvention	L.C.
22	3 praticables pour scène rendez-vous de l'Anse	3 350 \$					3 350 \$	F.R.	L.C.
23	Tapis de sol	1 370 \$					1 370 \$	F.R.	L.C.
24	Stores aux fenêtres, 110 St-Pierre Est	750 \$					750 \$	F.R.	L.C.
25	Achat d'infrastructures permettant le développement économique	1 250 000 \$					1 250 000 \$	RE	L.C.
26	Mise à niveau de la plage de l'Anse-aux-Coques	À déterminer					À déterminer	R.E. et subvention	S.P.
27	Recharge de plage phase 2 (Eider)	À déterminer					À déterminer	R.E. et subvention	S.P.
28	Camion incendie	À déterminer					À déterminer	R.E.	S.P.
29	3 Bunkers,	7 276 \$					7 276 \$	R.E. / F.R. ou surplus	S.P.
30	3 appareils respiratoires + 4 facials	34 941 \$					34 941 \$	R.E.	S.P.
31	Achat d'un camion 10 roues + équipement à déneigement		300 000 \$				300 000 \$	R.E.	T.P.
32	Achat de 5 lampes de rues DEL et de 5 potences de 10 pieds	2 500 \$					2 500 \$	F.R.	T.P.
33	Programmation des réparations de pavage/ Inspection des infrastructures /calendrier des priorités	À établir par la MRC	À déterminer	À déterminer			À déterminer	À déterminer	T.P.

34	Améliorations des parcs	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$			12 000 \$	À déterminer	T.P.
35	Phase 2 de la réfection du rang 3 Est et pose d'une conduite d'aqueduc		À déterminer				À déterminer	RIRL et R.E.	T.P. et H.M.
36	Flèche de signalisation	2 000 \$					2 000 \$	Surplus ou F.R.	T.P.
37	Soudeuse portative, cric de levage, courroie de remorquage, station pompage eaux usées garage municipal (VR)	9 359 \$					9 359 \$	F.R.	T.P.
38	Panneau Bienvenue rte 298 et rangs	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$			3 000 \$	Surplus ou F.R.	T.P.
39	Aménagement et sécurisation de la route du Fleuve				À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	T.P. / L.C.
40	Établissement d'une politique et échancier - vs- trottoirs et pistes cyclables				À déterminer	À déterminer		R.E.	T.P./ L.C.
41	Signal avancé pour fermeture de route		À déterminer				À déterminer	F.R. / Surplus Subvention	T.P.
	TOTAL	1 944 224 \$	330 000 \$	5 000 \$		2 001 628 \$	4 280 852 \$		

Fonctions

- ADM :** Administration
H.M. : Hygiène du milieu
L.C. : Loisirs et Culture
S.P. : Sécurité publique
T.P. : Travaux publics

2019-12-427

6. Avis de motion de l'adoption du règlement R-2019-282, pour fixer le taux des taxes et les tarifs pour l'année 2020

Avis de motion est donné par monsieur Roch Vézina à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté portant le numéro R-2019-282, pour fixer le taux des taxes et les tarifs pour l'année 2020.

2019-12-428

7. Dépôt du projet de règlement R-2019-282, pour fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'année 2020

Le conseiller Roch Vézina dépose le projet de règlement numéro R-2019-282, pour fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'année 2020 qui suit :

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Luce a adopté le budget pour l'exercice financier 2020, le mardi 17 décembre 2019;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du Code municipal, il est permis d'imposer des taxes générales, des taxes générales spéciales ainsi que des tarifs pour différents services ;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné à la séance du conseil du mardi 17 décembre 2019, par monsieur Roch Vézina ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____, appuyé par _____ et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Luce adopte le règlement numéro R-2019-282.

ARTICLE I

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE II

Pour payer les dépenses mentionnées au budget de l'exercice financier 2020 et combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes reçues, la taxe foncière suivante est imposée.

Une taxe foncière générale de 0,996 \$ par cent dollars d'évaluation pour l'année 2020, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE III

Tarifs pour le service d'aqueduc

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2020 de tous les usagers du service d'aqueduc.

▪ Logement	109,25 \$
▪ Commerce et industrie	140,06 \$
▪ Piscine	61,63 \$
▪ Ferme	140,06 \$
▪ Résidence pour personnes âgées et/ou handicapées	33,62 \$ par résident
▪ Terrain de camping	23,82 \$ par roulotte
▪ Pour l'ouverture ou la fermeture d'une entrée de service d'aqueduc (en cas d'urgence, gratuité)	25,00 \$

ARTICLE IV

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2020 de tous les usagers du service d'égout.

1) Logement	125,22 \$
2) Commerce et industrie	137,75 \$
3) Ferme	137,75 \$
4) Résidence pour personnes âgées et/ou handicapées	30,41 \$ par résident
5) Abattoir	5 393,10 \$
6) Terrain de camping	37,57 \$ par roulotte

ARTICLE V

Tarifs de compensation pour la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables ou destinées à l'enfouissement.

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2020 de tous les usagers de la collecte des matières résiduelles recyclables, des matières organiques ou destinées à l'enfouissement.

▪ Logement	162,40 \$
▪ Commerce et industrie légère	279,62 \$
▪ Supplément pour conteneur	258,12 \$
▪ Ferme	162,40 \$
▪ Résidence pour personnes âgées et/ou handicapées	201,65 \$
▪ Abattoir de Luceville (4277-83-1970)	146,45 \$ / tonne métrique
▪ Terrain de camping	48,40 \$ / roulotte

ARTICLE VI

TARIFS POUR L'INSPECTION ET LE RAMONAGE DES CHEMINÉES

▪ Ramonage et/ou inspection cheminée extérieure (code 35)	25,16 \$
---	----------

ARTICLE VII

TRAVAUX RUISSEAU LA TANNERIE

Un tarif annuel est exigible sur deux immeubles, pour une période de 10 ans, à partir de 2014, pour des travaux effectués sur la canalisation du ruisseau de la Tannerie.

▪ 4277-71-0527	400 \$
▪ 4277-71-2409	700 \$

ARTICLE VIII

OBLIGATION DU PROPRIÉTAIRE

Les tarifs pour les compensations de services, tels que décrétés au présent règlement, doivent dans tous les cas, être payés par le propriétaire inscrit au rôle d'évaluation de la Municipalité.

ARTICLE IX RACCORDEMENT

Tout raccordement au système d'aqueduc et d'égout municipal, déjà existant dans la portion de l'emprise de la rue publique, sera effectué par la Municipalité et la tarification s'établit comme suit :

- Pour une habitation, raccordement égout/aqueduc
- Pour une habitation, raccordement égout
- Pour une habitation, raccordement aqueduc
- Pour tout autre type de raccordement

ARTICLE X MODALITÉS DE PAIEMENT

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation) dépasse trois cents dollars (300 \$) pour chaque unité d'évaluation, le compte est alors divisible en quatre (4) versements égaux dont l'échéance du premier versement est fixée au trentième jour qui suit l'expédition du compte de taxes.

L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60^e jour de la première échéance.

L'échéance du troisième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60^e jour qui suit la date d'exigibilité du second versement.

L'échéance du quatrième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60^e jour qui suit la date d'exigibilité du troisième versement.

Toutefois, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à allonger le délai de paiement en fixant une autre date ultime où peut être fait le versement unique ou chacun des versements égaux.

Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement et porte intérêt.

ARTICLE XI FRAIS D'ADMINISTRATION

13.1 En cas de paiement effectué par « chèque sans provision », la Municipalité facture un montant additionnel de 20 \$ et ce, pour chacun des chèques retournés par l'institution financière ;

13.2 Lorsque la Municipalité se voit dans l'obligation de prendre des procédures légales pour recouvrer un compte, les frais supplémentaires suivants seront en plus payables par le contribuable :

- Frais de timbrage : au tarif selon la loi en vigueur
- Frais d'avis : 20 \$
- Frais de mandat : 35 \$

**ARTICLE XII
TAUX D'INTÉRÊT**

Le taux d'intérêt pour tous les comptes passés dus à la Municipalité est fixé à 5% annuellement pour l'exercice financier 2020.

**ARTICLE XIII
TAUX DE PÉNALITÉ**

En plus du taux d'intérêt, une pénalité de 5% l'an du montant des comptes impayés est exigible pour l'exercice financier 2020.

**ARTICLE XIV
RÈGLEMENTS**

Le taux de la taxe spéciale pour le service de la dette tel que décrété par règlement d'emprunt est fixé pour l'année 2020 :

RÈGLEMENTS	SECTEURS	TAUX
Secteur Luceville		
R-2004-53	Aqueduc rues St-Louis, St-Laurent et St-Philippe (40%)	,0043 \$ / 100 \$
R-2012-166	Déphosphatation Étangs Luceville Abattoir	,0088 \$ / 100 \$ 1 667 \$
Secteur Sainte-Luce		
R-2003-36	Aqueduc et égout /Luc Babin	2,66 \$ / pied linéaire
R-2003-38	Aqueduc Rang 2 Est	458,00 \$ / unité
R-2003-40	Prolongement égout domestique 132 Ouest	464,10 \$ / unité
R-2010-138 R-2011-153	Aqueduc 132 Est	331,31 \$ / unité
R-2016-226	Infra égout 132 Ouest phase 2 (54%)	279,19 \$ / unité
L'ensemble du territoire		
R-2009-121	Aqueduc Fleuve Ouest	8,06 \$ / unité
R-2010-137	Aqueduc et égout, rues St-Elzéar et St-Charles Deux services Un service	,0070 \$ / 100 \$,0035 \$ / 100 \$
R-2013-174	Prolongement égout rue St-Louis Immeubles imposables réseau Immeubles imposables bassin	,0009 \$ / 100 \$ 772 \$ / immeuble
R-2013-175	Égout rue St-Viateur Immeubles imposables réseau Immeubles imposables bassin	,006 \$ / 100 \$ 765 \$ / immeuble
R-2013-180	Ingénieurs Aqueduc 132 Ouest 60,5%	,0002 \$ / 100 \$
R-2013-180	Ingénieurs Égout 132 Ouest 39,5%	,0002 \$ / 100 \$
R-2015-206	Réaménagement 298 Aqueduc 30%	,0038 \$ / 100 \$

	Égout 70%	,0122 \$ / 100 \$
R-2016-226	Infra Aqueduc 132 Ouest phase 2 (46%)	,0033 \$ / 100 \$
R-2019-273	Recherche en eau souterraine	,0022 \$ / 100 \$

ARTICLE XV – CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE

Pour ce qui est des inscriptions au Camp de jour estival, la grille tarifaire est la suivante :

Tarifcation à la semaine

1^{er} enfant : 50 \$ / semaine sans service de garde
70 \$ / semaine avec service de garde

2^e enfant : 42,50 \$ / semaine sans service de garde
59,50 \$ / semaine avec service de garde

3^e enfant : 40 \$ / semaine sans service de garde
56 \$ / semaine avec service de garde

Tarifcation pour l'été

1^{er} enfant : 220 \$ / semaine sans service de garde
330 \$ / semaine avec service de garde

2^e enfant : 187 \$ / semaine sans service de garde
282 \$ / semaine avec service de garde

3^e enfant : 176 \$ / semaine sans service de garde
266 \$ / semaine avec service de garde

Tarifcation à la journée (SDG)

15 \$ / jour sans service de garde
20 \$ / jour avec service de garde

Dans ces tarifs, sont inclus toutes les sorties, à l'exception de la sortie au parc aquatique de Val-Cartier où le coût d'inscription est de 30 \$ par personne. De plus, la crème solaire est fournie dans cette tarification.

ARTICLE XVI – SEMAINE DE RELÂCHE

Pour ce qui est de la semaine de relâche, la grille tarifaire est la suivante :

Carte ACCÈS – Relâche individuelle : 30 \$
Carte ACCÈS – Relâche familiale : 75 \$ pour 4 personnes
(10 \$ par enfant supplémentaire)

ARTICLE XVII - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Maité Blanchette Vézina
Maire
trésorier

Jean Robidoux
Directeur général et sec.-

8. Période de questions

Suite à la présentation du budget, la maire a tenu une période de questions ainsi qu'à la fin de la séance. Toutes les questions ont porté sur le budget et sur le programme triennal des immobilisations.

2019-12-429

9. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Maité Blanchette Vézina, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maité Blanchette Vézina
Maire

Maité Blanchette Vézina
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier